***Environnement -* Les éoliennes tuent plus d'oiseaux près des zones protégées**

*27/06/2017* *Anne Lenormand*

* [http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/ArticlesImpression&cid=1250279387471](http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/ArticlesImpression&cid=1250279387471" \t "_blank)



S’il est "relativement faible", le nombre d'oiseaux retrouvés morts à la suite d'une collision avec des éoliennes est "extrêmement variable" d'un parc à l'autre et deux fois plus important à proximité des zones protégées de type Natura 2000, a indiqué la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) dans une étude publiée le 20 juin. L’association formule aussi plusieurs recommandations pour limiter l’impact des éoliennes sur la mortalité des oiseaux.

Quel est l’impact des éoliennes sur la mortalité des oiseaux ? Pour la première fois, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a réalisé une [étude](http://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf%22%20%5Ct%20%22_blank) approfondie sur le sujet dont les résultats ont été publiés le 20 juin. L’association, qui a compilé 197 rapports de suivis des impacts de 1.065 éoliennes implantées en France dans 142 parcs, pointe d’abord une mortalité hétérogène. L'estimation de la mortalité réelle varie, selon les parcs, de "0,3 à 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an", précise-t-elle. Pour elle, le nombre de collisions constatées "apparaît relativement faible au regard de l'effort de prospection mis en oeuvre", soit 37.839 recherches documentées ayant permis de retrouver 1.102 cadavres d'oiseaux.

**Surmortalité due aux parcs anciens près des zones protégées**

Toutefois, la LPO souligne que "la mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1.000 mètres des zones de protection spéciale", de type Natura 2000. Les parcs éoliens les plus anciens étant plus souvent que les autres situés à proximité d'espaces naturels protégés, "il conviendra d'être très vigilant" lors du renouvellement des autorisations de ces infrastructures, estime donc l’association. "Les transitions énergétiques ne peuvent s'exonérer de la prise en compte de la biodiversité et sont condamnées à réussir ensemble", souligne dans un communiqué Allain Bougrain-Dubourg, le président de la LPO.

**Migrateurs et rapaces diurnes, principales victimes**

La mortalité par collision avec une éolienne a principalement concerné des passereaux en migration (60%). Les roitelets à triple bandeau et les martinets noirs, touchés principalement lors de la migration postnuptiale, sont les espèces les plus dénombrées sous les éoliennes françaises. Les rapaces diurnes représentent quant à eux 23% des cadavres retrouvés - surtout en période de nidification - soit le deuxième cortège d’oiseaux victimes des éoliennes. Parmi les 97 espèces touchées, 75% sont protégées en France, tels le faucon crécerellette, le milan royal, le milan noir ou le busard cendré.
Pour limiter l'impact des éoliennes sur la faune, la LPO formule plusieurs recommandations. Elle conseille ainsi d’"élaborer sans plus tarder un protocole de suivi applicable à tous les parcs éoliens afin de conforter dans le temps le suivi de l’impact des parcs en fonctionnement ", de "mieux prendre en compte les migrateurs nocturnes lors du développement des projets éoliens", de "préserver les espaces vitaux des rapaces diurnes" et de "rejeter l'implantation d'éoliennes à l'intérieur et à proximité des zones de protection spéciale".

**La LPO publie une étude nationale sur la mortalité des oiseaux due aux éoliennes**

L'association montre dans une étude inédite que les éoliennes présentent un risque plus important pour les oiseaux dans les zones Natura 2000. Elle préconise l'implantation des parcs en dehors de ces zones.

[Biodiversité](https://www.actu-environnement.com/biodiversite/%22%20%5Ct%20%22_self)  |  21 juin 2017  |  Laurent Radisson

La multiplication des éoliennes donne parfois des sueurs froides aux associations de protection des paysages mais aussi aux naturalistes du fait des dégâts occasionnés aux chauves-souris et aux oiseaux. "*Les transitions énergétiques ne peuvent s'exonérer de la prise en compte de la biodiversité et sont condamnées à réussir ensemble*", estime toutefois Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

L'association de protection de la nature a publié mardi 20 juin une [première étude](https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29243-eolien-avifaune-etude-LPO.pdf%22%20%5Ct%20%22_blank) approfondie sur la mortalité des oiseaux imputable aux éoliennes sur l'ensemble du territoire national. Cette expertise ne prend toutefois pas en compte l'impact des aérogénérateurs sur les chauve-souris, ni leurs impacts indirects sur l'avifaune. Les conclusions sont loin d'être accablantes pour les installations de production d'énergie renouvelable (EnR). Mais l'étude révèle une grande hétérogénéité de résultats selon les sites, qui conduit l'association à un certain nombre de préconisations en termes d'implantation et de réhabilitation des parcs en fin de vie.

**Mortalité deux fois plus importante**

L'étude estime la mortalité due aux éoliennes entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an. Des chiffres proches de ceux constatés aux Etats-Unis (5,2) ou au Canada (8,2). "*C'est la confirmation de ce que toutes les études françaises et internationales montrent : la mortalité n'est pas aussi importante que ça et ne remet pas en cause l'état de conservation des oiseaux*", réagit Guillaume Wendling, pilote de la commission environnement de France Energie Eolienne (FEE).

L'étude relève toutefois une grande hétérogénéité entre les parcs, la mortalité étant au moins deux fois plus importante dans ceux situés à proximité des zones de protection spéciale (ZPS). Ce qui paraît logique puisque ces zones sont classées dans le réseau Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux en raison précisément de leur intérêt ornithologique.

Quant aux espèces impactées, "*81% des cadavres retrouvés appartiennent à des espèces protégées ou présentant une préoccupation majeure quant à leur état de conservation*", rapporte l'étude. Il est constaté que les espèces les plus fragiles sont également davantage affectées dans les sites Natura 2000.

En valeur absolue, les deux espèces qui paient le plus lourd tribut sont le Roitelet à triple bandeau et le Martinet noir. Les passereaux migrateurs sont particulièrement impactés. Rapportés à leur population, ce sont en revanche les rapaces diurnes comme les Faucons crécerelle et crécerellette, les Milans noir et royal, le Busard cendré ou la Buse variable qui sont les principales victimes des pales. L'étude pointe aussi une très forte sensibilité des mouettes et goélands. "*Ceci devra être pris en compte dans le cadre du [développement des parcs éoliens en mer](https://www.actu-environnement.com/ae/news/avis-autorite-environnementale-parc-eolien-offshore-courceulles-24211.php4%22%20%5Ct%20%22_blank)*", avertit la [LPO](https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/ligue_pour_la_protection_des_oiseaux_lpo.php4%22%20%5Ct%20%22_blank).

**Interdire les éoliennes dans les sites Natura 2000**

Suite à ce constat, l'association demande de refuser l'implantation des parcs éoliens dans les zones de protection spéciale et dans une zone tampon d'au moins 1 km autour de ces zones. C'est ce que font déjà quinze des anciennes régions métropolitaines, relève l'étude. Les ZPS ne couvrant que 8% du territoire métropolitain, une telle obligation ne remettrait pas en cause les [objectifs nationaux de développement de l'éolien](https://www.actu-environnement.com/ae/news/publication-programmation-pluriannuelle-energie-ppe-27779.php4%22%20%5Ct%20%22_blank), estime l'association. D'autre part, la Cour de justice de l'Union européenne avait jugé en 2011 qu'une réglementation nationale interdisant l'[implantation d'éoliennes en zones Natura 2000](https://www.actu-environnement.com/ae/news/eoliennes-implantation-Natura-2000-interdiction-CJUE-13253.php4%22%20%5Ct%20%22_blank) n'était pas contraire au droit communautaire.

"*Une telle interdiction irait à l'encontre des [préconisations de la Commission européenne](https://www.actu-environnement.com/ae/news/biodiversite-plan-action-activites-economiques-commission-europeenne-28920.php4%22%20%5Ct%20%22_blank) qui estime qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux"*, fait toutefois valoir Guillaume Wendling de la FEE. La démonstration de la LPO est en effet orientée pour parvenir à cette position de principe d'interdiction en zone Natura 2000, estime le directeur Environnement et technique du développeur WPD.

Afin d'éviter les collisions de rapaces avec les éoliennes, l'association préconise également de ne pas implanter les éoliennes à proximité des sites de reproduction et de préserver les espaces vitaux de ces espèces. En effet, "*aucun suivi n'a permis de démontrer l'efficacité de dispositifs techniques visant à réduire leur mortalité par collision avec les éoliennes*", explique-telle. Les principales voies de déplacement des espèces migratoires comme le Milan royal doivent également être évitées et identifiées, ajoute l'association.

L'étude suggère également une meilleure prise en compte de la migration nocturne lors du développement des projets éoliens. Les solutions avancées ? Déployer plus fréquemment des radars ornithologiques à l'échelle des projets mais également dans le cadre de la [planification régionale](https://www.actu-environnement.com/ae/news/nicolas-ugalde-lascorz-vents-nord-eolien-filiere-accompagner-sereinement-27612.php4%22%20%5Ct%20%22_blank) et privilégier des implantations parallèles aux couloirs de migration.

**Ne pas remplacer certaines éoliennes problématiques**

La LPO demande enfin de porter une attention particulière à la [réhabilitation des parcs en fin de vie](https://www.actu-environnement.com/ae/news/prolongation-vie-parcs-eoliens-juridique-permis-construire-26454.php4%22%20%5Ct%20%22_blank), d'autant que de nombreux contrats d'achat d'électricité d'une durée de 15 ans vont arriver progressivement à échéance. Les parcs les plus anciens sont en effet ceux qui sont le plus fréquemment situés dans des zones Natura 2000. "*Il s'agit là d'une opportunité unique de réduire l'impact du parc éolien français sur l'avifaune en faisant le choix de ne pas remplacer certaines éoliennes très problématiques*", estime l'étude.

La LPO se dit par ailleurs particulièrement vigilante sur les projets de simplification des [autorisations préalables](https://www.actu-environnement.com/ae/news/autorisation-environnementale-unique-eolien-28568.php4%22%20%5Ct%20%22_blank), en particulier s'agissant du renouvellement des parcs les plus anciens, qui ne prendraient pas sérieusement en compte les enjeux de biodiversité. En cas de remplacement des anciennes turbines par des éoliennes de plus grande dimension, l'association demande aussi à ce que [les études d'impact](https://www.actu-environnement.com/ae/news/eutde-impact-energies-renouvelables-28648.php4%22%20%5Ct%20%22_blank) analysent "*en détail les hauteurs de vol des espèces utilisant le site*" et conduisent à choisir "*les hauteurs de mâts et les longueurs de pales propres à limiter les risques de collision*".

Autre préconisation de l'association naturaliste : élaborer "*un protocole de suivi robuste applicable à tous les parcs éoliens*" afin de conforter dans le temps le suivi de l'impact des parcs en fonctionnement. Le ministre en charge des installations classées a reconnu en 2015 un [protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres](https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29243-protocole-suivi-environnemental-parcs-eoliens.pdf%22%20%5Ct%20%22_blank), admet la LPO. Mais, pour les rares espèces soumises à un suivi de mortalité, celui-ci ne précise ni les périodes, ni les surfaces, ni la fréquence de prospection, déplore l'association.

"*Il est utile de réviser ce protocole de suivi car les données dataient un peu*", admet Guillaume Wendling, mais il ne faut pas oublier le principe de proportionnalité ni faire fi du travail de collecte de données d'ores et déjà mené par les gestionnaires de parcs éoliens et les bureaux d'études, prévient le représentant de la filière éolienne.